



Réunion vœux 2026

Vœux





Programme

- **Vœux**
- **Récapitulatif des projets réalisés/en cours**
- **Focus Tarification incitative**
- **Focus Valeurs locatives**
- **Focus Réseau31 (eau potable + assainissement)**
- **Focus Élections**
- **Verre de l'amitié et galettes**

Récapitulatif des projets RÉALISÉS



2024-2025 : Aire de jeux => Rénovation totale + améliorations multisports

2025 : Maison Ribet => Nettoyage intégral et réaménagement du rez-de-chaussée

2024-2025 : Mairie & annexes => Pose de tirants, renforcement linteaux, réfection gouttières, portails et toiture.

2020-2025 : Modification PLU => Approuvée le 22 avril

2025 : Cimetière => Nettoyage monuments / réfection portails / relevages concessions

2025 : Verger communal => Installation d'un hôtel à insectes

2025 : Nouveautés => Épicerie/café, Cœur Estival & foodtruck



2025 : Voirie => Chemin des rosiers



2021-2025 : Chemin de rando. => Sentier Tour à Tour

Récapitulatif des projets EN COURS



2025-2026 : Maison Ribet => Mise aux normes ERP / PMR

2024-2026 : Mairie => Réfection façades & murs

2025-2026 : Jardinières => Réfection en cours

2025-2026 : SdF => modification carrefour RD62/62F + ralentisseur + trottoirs arrêt bus

2021-2026 : Radar pédagogique => Attente d'un prêt par CD31 pour rue église

2022-2026 : 30 km/h centre bourg => panneaux à poser

2023-2026 : Création de composteurs collectifs => 2 bacs à finaliser

2026-27 : Assainissement collectif centre village => voir focus dédié

Focus Tarification incitative



En résumé

- Grille tarifaire 2026 idem 2025
- Budget actuellement non équilibré
- Colonnes enterrées en cours de déploiement

Focus Valeurs locatives



En résumé

- L'état a engagé une révision pour une application en 2028
- Cœur de Garonne a mandater un BE pour aider à mener des corrections dès 2026

Focus Valeurs locatives



DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCZBNJ	PROPRIETAIRE	ROSTAING NICOLAS RAYMOND AUGUSTE

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2023	40,85 %	%	2,19 %	0,567 %	%	0,199 %	
	Taux 2024	40,85 %	%	2,69 %	0,609 %	%	0,202 %	
Propriétés bâties	Adresse	680C RTE DE ROQUEFORT						
	Base	1815		1815	1815		1815	
	Cotisation	741		49	11		4	805
	Cotisation lissée							
	Adressse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2023	714		38	10		3	
	Cotisation 2024	741		49	11		4	805
	Variation	+3,78 %	%	+28,95 %	+10,00 %	%	+33,33 %	

Focus Valeurs locatives



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

INFORMATIONS SUR UN BIEN

Document téléchargé le 10/01/2026 à 10h40 depuis impots.gouv.fr

IDENTITÉ DU TITULAIRE DE DROIT SUR LE BIEN

Numéro fiscal 0569853554

Prénom et Nom NICOLAS RAYMOND AUGUSTE ROSTAING

Nature du droit Propriétaire

Indivision

DESCRIPTIF DU BIEN

Numéro fiscal du local 313270829887

Nature de local Maison

Particularité de la construction

Dépendances incorporées Cave, cellier, buanderie...

N° et rue 680 C RTE DE ROQUEFORT

Département GARONNE (HAUTE)

Ville MAURAN

Numéro de lot

Bâtiment A

Réf. Propre à l'administration

Entrée (ou escalier)

Réf. Propre à l'administration

01

Niveau

Porte 01001

Réf. Propre à l'administration

000 B 1271

Surface 128 m²

Nombre de pièces

7

Catégorie d'habitation

5

Focus Valeurs locatives



Résultat de recherche

Invariant 3270829887 (680C RTE DE ROQUEFORT)

Maison	05/01/2018	2012
Occupé par le propriétaire ou l'usufruitier		-
Occupation par le propriétaire (th)		

[XLS](#)

PEV	Catégorie	Affectation	Valeur loc. ann.	Valeur loc. ref.	Catégorie révisée	Type PEV	État d'entretien	Surface
1	5	Habitation	3 630,00 €	653,00 €	-	Principale	Bon	121 m ²

1 élément(s) 1

PEV 1 - Principale

Éléments de confort

Eau	Oui	Baignoire	1	Escalier de service	Non
Électricité	Oui	Douche	2	Ascenseur	Non
Gaz	Non	Lavabo	1	Vide ordure	Non
Chauffage central	Oui	WC	2	Tout à l'égout	Non

Répartition des pièces

Nombre de pièces	9	Salle à manger	1	Cuisine < 9m ²	0	Salle d'eau	2
Pièce principale	7	Chambre	3	Cuisine >= 9m ²	1	Annexe	2

Focus Réseau31



Eau potable

- **Baisse de consommation**, donc des **recettes**
- **Baisse des subventions** de l'agence de l'eau
- Nécessité de maintenir un niveau **d'investissement** pour préparer l'avenir
- **Augmentation 2% en 2026**
(+4€ pour 90m3 // +8€ pour 120m3)

Assainissement collectif

- Lancement des **études**, des **consultations** et des **réunions** d'informations pour les habitants => **2nd semestre 2026**
- **Travaux & mise en service** => prévus sur **2027**

Focus Élections



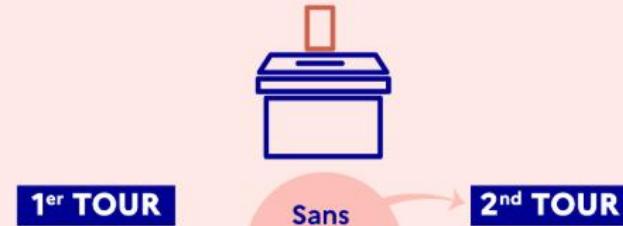
2026
ÉLECTIONS
MUNICIPALES

En résumé

- Dates : 15 & 22 mars.
- Modifications pour les communes de moins de 1 000 habitants :
 - Parité obligatoire pour les listes et les adjoint(e)s.
 - Liste valide à partir de 9 candidats, avec possibilité d'aller jusqu'à 13.
 - Vote liste entière :
nom(s) rayé(s) = bulletin nul
 - Attribution des sièges : voir ci-contre

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR
La liste A
a la majorité absolue >
elle obtient la majorité des
sièges (prime majoritaire),
soit 6 sièges.

Les 5 sièges restants
sont répartis à la représentation
proportionnelle à la plus forte
moyenne entre la
liste A et la liste B
(si elle a obtenu plus de 5%
des suffrages exprimés).

Mêmes règles
de répartition
que pour le 1^{er} tour :
prime majoritaire pour la
liste arrivée en tête,
représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2d tour,
les listes doivent avoir obtenu
plus de 10% des suffrages
exprimés au 1^{er} tour.

Les listes qui ont obtenu plus
de 5% peuvent fusionner.

Merci de votre attention

